



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction générale de l'aviation civile**

**CERTIFICAT D'AGRÉMENT DE SURETE  
EN QUALITE D'AGENT HABILITE**

L'agrément en qualité d'agent habilité est délivré à la société : SDV-TTI  
pour les sites figurant sur la liste annexée à l'arrêté du 08/02/2024.

Cet agrément prend effet à compter du 29/02/2024 et est valide jusqu'au 31/01/2029  
sauf cas de suspension ou de retrait.

Fait le 12 février 2024

Pour le ministre de la transition écologique et de la cohésion des  
territoires,



Nathalie VEGA  
chargée de mission fret  
Direction technique sûreté  
de la DSAC



DSAC